



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU

DU 13 juillet 2021

Ordre du jour :

- 1 Discussion autour de la nouvelle implantation du terrain de tir à l'arc de l'avenue des Glières après obtention des plans d'installation des clôtures, club-house et du container.

Présents : Pour la municipalité : Mme Catherine PLEWINSKI, M. Jean-François REBOUL, M. Fabrice FORTE, M. Dominique GENOVESE, M. Pierre-Marie HEZARD.

Pour l'Arc Club Clusien : M. Romain CHAMPON, M. Fabrice DUCROUX, M. Grégory TURBELIN, M. Christian LEONARDUZZI.

Excusé : Néant

Ouverture : La séance est ouverte à 17h04.

La séance démarre par un rapide tour de table pour que chacun puisse se présenter.

S'en est suivi une présentation de l'historique des plans établis successivement par l'association Arc Club Clusien, la mairie, l'entreprise NéoTP. L'Arc Club Clusien montre les différences notables entre les différents plans, notamment la butte de terre et la clôture.

En ce qui concerne la clôture, aucune action n'est envisageable compte tenu des normes en vigueur par rapport aux lignes haute tension.

Pour ce qui est de la butte de terre, M. Christian LEONARDUZZI, en sa qualité d'arbitre et responsable du matériel du club, a rappelé les règles de sécurité de la fédération. Il est demandé d'avoir une protection derrière les cibles à 70m d'une hauteur minimum de 4 mètres. Le choix avait été fait de mettre une butte de terre de 2 mètres surmontée d'une palissade de bois de 2 mètres. A ce jour il n'est pas possible de poser la palissade car les arbres au fond du terrain sont toujours présents et la butte, faite autour de leurs troncs. M. Jean François REBOUL s'engage à ce que la palissade puisse être disposée conformément à la réglementation de la FFTA.

La proposition d'aménagement prenant en compte la nouvelle disposition du terrain, avec deux pas de tir décalés et séparés par une palissade, retenue par les membres du bureau lors de leur dernière réunion, est présentée.

Un point d'attention est porté sur les deux tubes d'accès à la nappe phréatique. L'Arc Club Clusien demande dans quelle mesure il était envisageable de raccourcir les tubes pour qu'ils ne dépassent pas trop du sol. M. Jean-François REBOUL ainsi que M. Pierre-Marie HEZARD vont étudier la possibilité de mettre en place des regards au niveau du sol.

Toutefois, M. Jean-François REBOUL nous demande de laisser libre accès aux agents venant faire les relevés. L'Arc Club Clusien s'engage à laisser l'accès en tout temps. Si le club est en activité sur le terrain à ce moment-là, les tirs seront suspendus le temps que les mesures soient effectuées. L'Arc Club Clusien confirme aussi ne pas être amené à polluer la nappe phréatique, l'activité n'utilisant aucun produit ou matériel pouvant polluer de quelque manière et lors des entretiens des buttes de tir, toutes les précautions seront prises. M. Jean-François REBOUL demande également à ne pas creuser à plus d'un mètre de profondeur pour les travaux d'installation.

Quant aux allées permettant l'accès aux cibles pour les archers, dont d'éventuelles personnes à mobilité réduite, un point de désaccord a été soulevé. D'après les échanges qu'avaient eu M. Jean-Jacques GROSSET-BOURBANGE (ancien président) et M. le Maire, l'Arc Club Clusien ne pouvait pas utiliser d'engins de chantier pour creuser et mettre en forme les allées. Ceci restait donc du ressort de la municipalité. Du côté de la municipalité, tout l'aménagement restait à la charge du club. Ce point sera vérifié par M. Jean-François REBOUL auprès de M. Jean-Philippe MAS, Maire de Cluses et Conseiller Départemental du canton de Cluses. Pour finaliser ces allées, l'Arc Club Clusien pense utiliser de la pierre tassée, de type pierre du Salève ou similaire.

Compte tenu de l'impossibilité de déplacer les cibles de l'ancien terrain, de nouvelles cibles devront être achetées et installées. Ce surcoût n'avait pas été prévu ni par l'Arc Club Clusien, ni par la municipalité. Un devis établi en 2020 est montré afin d'avoir une première idée de tarification. L'Arc Club Clusien devra faire établir de nouveaux devis et les partager à la municipalité qui évaluera sa capacité à aider le club pour l'achat de ces buttes de tir.

M. Gregory TURBELIN demande s'il est possible d'obtenir un numéro pour l'adresse postale du terrain. Celle actuellement utilisée « Lieu-dit les poses, avenue des Glières » n'est pas connue des services postaux. Ces derniers ne délivrent donc pas le courrier potentiel dans la boîte aux lettres du siège. M. Jean-François REBOUL s'occupe de faire les démarches. Il est demandé au club d'être visible depuis la route. L'Arc Club Clusien a déjà prévu de poser une bannière au-dessus du container.

Compte tenu des investissements nécessaires pour le matériel et les travaux à réaliser, la mairie, et ses élus vont étudier à quelle hauteur ils apportent leur soutien. L'Arc Club Clusien sera informé de la suite qui sera donnée.

La communication établie entre la municipalité et l'association se doit de rester saine et constructive pour profiter d'une activité saine et dans les meilleures conditions possibles.

Merci à tous les acteurs de ce projet.

Fin de réunion à 18h03.

Pour l'Arc Club Clusien :

Le président


Jean-Luc HAMPON

le secrétaire


Gregory TURBELIN